

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 22 MAI 2023

Convocation adressée aux  
Conseillers par courrier le :

17 mai 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : 23

Présents : 16

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le  
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 17 mai 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLEE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice :** Mme DEVALLEE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée (arrivée à 21h10), M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme DELALEUF Marie.

**Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :**

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale  
Mme. COMMUNAL Renée donne pouvoir à Mme FERRAND Claude  
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à M. TARBE Patrice  
Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu  
M. LANDAIS Romain donne pouvoir à M. DEVALLEE Victorien  
Mme ROUVRE Liliane donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise

**Etaient absents excusés :**

Mme Sophie CHASLES

**Etaient absents non excusés :**

Néant

**Désignation du secrétaire de séance :** conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie DELALEUF a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 38 / 2023

VENTE D'UN VEHICULE APPARTENANT A LA  
COMMUNE

Madame le Maire, Pascale DEVALLEE, expose à l'assemblée qu'il convient de vendre à la société ATELIER REFECTION MOTEUR, la véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé CV - 728 - GX en raison de sa vétusté.

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22

**Considérant** l'état général du véhicule PEUGEOT PARTNER immatriculé CV - 728 - GX et les trop importantes réparations inhérentes à son état

**Considérant** la volonté de la société ATELIER REFECTION MOTEUR de racheter le dit véhicule pour une valeur « casse »

Il est proposé de céder le matériel ci-après :

- **PEUGEOT PARTNER pour une valeur de 100 € à l'entreprise ATELIER REFECTION MOTEUR**

**Le Conseil Municipal**, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Valide** la cession de ce véhicule PEUGEOT PARTNER pour une valeur de revente de 100 €
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette cession

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**  
**Madame le Maire,**  
**Pascale DEVALLEE**

